

Travaux de la Chambre

M. Nielsen: Madame le Président, si seulement ces ânes braillards, comme le premier ministre a l'habitude d'appeler les simples députés du parti libéral, voulaient bien cesser de braire, je pourrais peut-être répondre à deux ou trois points soulevés par le chef du Nouveau parti démocratique.

Son leader parlementaire sait que, vendredi dernier, je l'ai informé que la journée de l'opposition prévue pour demain serait laissée au Nouveau parti démocratique, sous réserve de l'approbation de mon caucus.

M. Broadbent: Oh, oh!

M. Nielsen: Je vois le leader parlementaire néo-démocrate le confirmer d'un signe de tête. Cela, c'est clair. La question a été soulevée à mon caucus hier, et à cause des circonstances survenues entre temps, je n'ai pas obtenu son approbation. J'ai transmis le message au leader parlementaire néo-démocrate, ce qu'il corroborera sûrement. Cela, c'est un fait. Je n'ai été mis au courant d'aucune conversation entre le chef néo-démocrate et le mien.

Une voix: Parlez-en à Joe.

M. Broadbent: Demandez-le lui.

M. Nielsen: Il y a peut-être eu interruption des communications entre le chef du NPD et son leader parlementaire, et la même chose s'est peut-être produite dans notre parti, mais une chose est certaine, c'est que l'entente entre son leader parlementaire et moi-même était très claire.

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Epp: Il n'y a personne au fauteuil.

M. Nielsen: Il reste encore quatre jours désignés—cinq depuis que la présidence a rendu sa décision—d'ici la fin du semestre en cours. Normalement, le Nouveau parti démocratique en aurait une part équitable, soit deux jours. Je puis assurer au chef du Nouveau parti démocratique, comme je l'ai dit à son leader à la Chambre un peu avant 3 heures, que nous avons l'intention de leur laisser leur part des jours qui restent. Nous nous proposons de leur laisser ces jours-là, tout comme ils ont droit à une part équitable des 13 jours désignés entre le 27 mars et le 30 juin. Le chef du Nouveau parti démocratique peut être certain que son parti aura sa juste part. Cependant, il a tort de prétendre que nous avons usurpé les droits du parti minoritaire. Il n'en est rien.

Une voix: Vous essayez de nous dicter quels jours nous aurons.

M. Nielsen: J'entends un néo-démocrate m'interpeller et dire qu'il n'aime pas qu'on lui dicte quoi que ce soit au sujet des jours désignés. Le fait est que, d'après le Règlement, c'est à la loyale opposition de Sa Majesté que revient le soin de décider de l'emploi des jours désignés à chaque semestre. Le Règlement ne nous oblige pas à laisser des jours désignés ou des votes au Nouveau parti démocratique. En fait, nos anciens leaders à la Chambre ne laissaient aucun vote au NPD. Cependant, étant donné que les rangs du NPD ont grossi, nous avons jugé équitable de leur en laisser une juste part. C'est devenu une pratique courante et nous n'avons pas l'intention de l'abandonner. Les néo-démocrates ne peuvent pas se plaindre qu'ils n'ont pas leur juste part, parce qu'ils l'ont. Voilà quels sont les faits.

● (1540)

Le chef du Nouveau parti démocratique a fait allusion à un autre point. Selon lui, j'aurais su que son parti avait l'intention de déposer une motion. Ni son leader parlementaire, ni aucun néo-démocrate ne m'en avait parlé. J'ai su que le chef du Nouveau parti démocratique était fortement en faveur de débattre un sujet particulier. Je ne le préciserai pas, parce que cela ne serait pas convenable, mais j'ai su qu'il tenait fortement à ce que son parti aborde un sujet différent. J'en ai toutefois été informé par son leader parlementaire seulement avant la fin de la période des questions, entre 2 et 3 heures. Je n'en savais rien jusque là, contrairement à ce qu'il prétend, et j'espère qu'il me croit parce que je sais que son propre leader parlementaire peut le confirmer.

M. Deans: Madame le Président . . .

Mme le Président: J'espère que nous pouvons mettre fin à ce débat. C'est la première fois que, contre mon gré, je préside une réunion de leaders parlementaires. Je ne peux que me réjouir que la présidence ne dirige pas ces réunions. Je comprends mieux que jamais la raison de cette coutume. Si la présidence dirigeait ces réunions, il ne pourrait y avoir de négociations, et je crois que nous comprenons tous la nécessité de négocier. Si la présidence dirigeait ces réunions et avait le dernier mot, il ne pourrait se produire qu'une chose: la stricte application du Règlement. Il y a parfois avantage à négocier avant d'appliquer strictement les règles.

J'ai permis cette discussion parce que j'avais l'impression que la Chambre avait besoin de parler de ce problème. J'espère que les négociations vont se poursuivre et que la Chambre va pouvoir se mettre au travail.

M. Nielsen: Il n'y en aura pas. Il ne peut pas y en avoir.

M. Clark: Madame le Président, j'ai deux questions à aborder. La première pourrait bien être une question de privilège concernant mes droits à titre de chef de la loyale opposition de Sa Majesté. L'autre est une question que je voudrais poser à la présidence.

La présidence pourrait-elle dire à la Chambre si, on lui a signalé que le leader parlementaire de l'opposition aurait déposé la motion, à 1 h 12 cet après-midi, ou si on lui a fait part du contenu de cette motion?

Ma deuxième question, qui touche peut-être aux droits du chef de l'opposition, porte sur le fait que je me suis levé pendant que vous parliez, dès que vous avez dit que vous alliez rendre une décision. Jusqu'à ce moment-là, j'avais l'impression que vous alliez formuler d'autres observations qui ne constitueraient pas une décision, car vous n'aviez entendu alors les interventions que des représentants de deux partis, et non des trois partis représentés à la Chambre, et vous saviez que d'autres députés voulaient se faire entendre, notamment l'ancien leader parlementaire de mon parti, qui remplissait d'ailleurs ces fonctions lorsque notre parti formait le gouvernement. J'en ai donc conclu que, quand vous avez pris la parole, vous n'étiez pas prête à rendre une décision, et si je me suis levé à ce moment-là, c'est uniquement parce que je voulais éviter que vous ne rendiez votre décision avant de connaître tous les faits.